



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

**Ministère du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle et
du dialogue social**

Section Administration Centrale

Le 18 février 2013.

PRINCIPALAT 2013 : LE GRAIN DE SABLE QUI FAIT DEBORDER LE DESERT DE LA CARRIERE D'ATTACHE AU SECTEUR TRAVAIL

44 candidats retenus pour 60 postes ouverts à la session 2013 de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration des affaires sociales (APAAS) et le DAGEMO, M. Blondel, qui indique à une organisation syndicale qu' « *en dépit de sa relative clémence, le niveau des candidats ne lui [le jury] permettait pas d'aller au-delà.* »

C'est la première fois depuis 2006 (date à laquelle remontent les statistiques disponibles de façon publique) que tous les postes ouverts à l'examen ne sont pas comblés par un jury.

Le niveau des candidats aurait-il chuté à ce point en l'espace d'un an pour que 16 postes demeurent non pourvus ?

UNE PROMOTION PLUS EVIDENTE A LA SANTE QU'AU TRAVAIL

De façon générale **ce sont les candidats en poste au secteur Travail qui paient le tribut de la non reconnaissance par les jurys : 1/3 de reçus pour 2/3 en poste au secteur Santé.**

Ce qui est vrai à l'examen se justifie également pour la promotion au choix : le secteur Santé rafle habituellement la majorité des promus.

Que les jurys méconnaissent les postes du secteur Travail, et les compétences afférentes, soit. Mais que l'administration du Travail n'arrive pas à pallier cette méconnaissance par le biais de la promotion au choix conduit à s'interroger sur sa volonté de promouvoir la carrière de ses attachés, voire est un aveu sur une valeur moindre de la définition du contenu des postes !

Emblématique de ce contenu du poste, la direction générale du travail (DGT) classe 67% de ses attachés dans un bloc fonctions de niveau 2 quand le taux cible défini lors de la mise en place de la prime fonctions et résultat (PFR) est fixé à 35%.

9% de ses attachés sont classés dans un bloc fonctions de niveau 3 lorsque le taux cible est de 20%.

Côté Santé, à direction métier équivalente, comme la direction générale de la santé (DGS) ou la direction de la sécurité sociale (DSS), les taux d'attachés classés pour les fonctions de niveau 2 sont respectivement de 35% (le taux cible) et de 52% (15 points de moins qu'à la DGT).

Pour les blocs de fonctions de niveau 3, si les taux pratiqués sont inférieurs au taux cible (19% à la DGS, 12% à la DSS), les blocs de fonctions de niveau 4 et 5 sont pourvus à des taux bien plus honorables (15% et 10% à la DGS ; 19% et 8% à la DSS), que ne le fait la DGT (9% et 1%).

En clair, **quand 8 attachés occupent un poste d'un bloc de fonctions de niveau 4 ou 5 à la DGT, ils sont pratiquement le double côté Santé : 15 à la DGS et 17 à la DSS.**

Pourtant le nombre d'attachés est plus élevé à la DGT (76) qu'à la DGS (62) ou la DSS (63).

Pour plus de transparence nous demandons à ce que les cartographies des bureaux et des postes des secteurs Santé et Travail, établies lors de la mise en œuvre de la PFR, soient communiquées aux attachés. Ils doivent aussi avoir accès à ces cartographies au niveau de la fonction publique.

Devant le peu de débouchés offerts à des niveaux de responsabilités plus élevés, les attachés quittent le secteur Travail. Et nous entendons régulièrement des collègues annoncer qu'ils rejoignent le secteur Santé pour bénéficier d'une promotion. Le contraire n'est pas vrai.

Et ce n'est pas la réorganisation des directions Support impactant la DAGEMO de plein fouet, ni le peu de postes existant à la DARES (25 attachés), ou à la DGEFP (21 attachés), qui va offrir un nombre de débouchés plus important dans le secteur Travail.

Cette situation en administration centrale se marie à une situation dans les services déconcentrés où une concurrence avec le corps de l'inspection du travail limitait jusqu'à peu encore les débouchés pour les attachés.

A l'heure de la réorganisation de la DAGEMO, de la mise en place du plan de transformation d'emploi (PTE) des contrôleurs du travail, de la réflexion pour un ministère fort, nous exigeons la mise en place d'une véritable GPEC pour la filière administrative (attachés, secrétaires, adjoints) au ministère du travail.

PRINCIPALAT 2013 : UNE ORGANISATION INHABITUELLEMENT ETONNANTE

Première dans les annales du principalat depuis 2006, l'arrêté fixant le nombre de postes offerts à la session 2013 a été publié 2 mois après sa rédaction : le 2 février 2013, alors qu'il date du 30 novembre 2012.

L'épreuve s'est déroulée à la mi-décembre et les candidats ont dû patienter, de façon inhabituelle, pendant plus d'un mois.

Aujourd'hui, le rapport du jury n'est toujours pas publié alors que sa décision a suscité une interrogation et une attente très forte sur ses motivations.

Pourtant le DAGEMO délivre un avis qui peut amener à penser que certains ont eu part de ces motivations.

A notre sens la valeur des candidats n'est pas un argument recevable : outre que le nombre de postes offerts chaque année amène les candidats à se présenter plusieurs fois et donc à s'améliorer à chaque fois, chacun de nous connaît des exemples de collègues dont la valeur professionnelle n'est plus à prouver.

Des interrogations sourdent déjà sur une contrainte plus forte qui se serait immiscée : le nombre de candidatures recevables budgétairement.

Il semble également que les jurys favorisent davantage les candidats ayant acquis une expérience dans le secteur Santé, que ceux dont l'expérience a été acquise dans le secteur Travail.

Pour 2013, sur 44 reçus, 16 étaient du secteur travail (36%), dont un seul en administration centrale.

Nous demandons donc :

- **un état des lieux objectif sur le nombre et le profil des candidats reçus issus de chaque secteur ;**
- **la publication au plus tôt d'un rapport du jury 2013, explicite sur ses motivations ;**
- **un effort certes inhabituel mais encore plus nécessaire aujourd'hui de l'administration du travail pour défendre et valoriser la carrière de ses attachés en relevant leur part dans les promotions au choix !**